

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2026



Séance du 26 juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRE, Maire.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 11	Présents :	Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, ROYER Béatrice, WISSELMANN Agnès, Messieurs MAILLARBAUX Joël, Monsieur SIMONIN Christian, TACLET Jean-Marc, ZVER Alain
Nombre de membres en exercice : 10	Excusés :	Monsieur BILLARD Cyril,
Nombre de Conseillers Présents : 9	Absents :	
Nombre de Conseillers excusés : 1	Représentés :	
Nombre de Conseillers absents : 0	Secrétaire de séance :	Madame ROYER Béatrice

N° 2026/23 - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier l'état d'assiette des coupes 2026 concernant la parcelle 27 en proposant :

- La vente des grumes en bloc sur pied par adjudication
- La vente des houppiers en bloc sur pied par vente de gré à gré de bois énergie.

Le Conseil municipal donne mandat au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote		
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.
Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 28 juin 2026 et de la publication le 29 juin 2026

Fait à Servigney, le : 28.06.2026

Le Maire,